

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 3 AVRIL 2018**

**Objet**

**Subvention 2018  
à l'association  
AFAV.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

32

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN  
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT  
Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENG  
Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX  
M. BAGILET à M. GALAN  
Mme C. LACUEY à M. J.-J. PUYOBRAU**

**Absent :**

**M. BELLOC**

**Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'AFAV, Association Frelon Asiatique Vespa Velutina, se mobilise contre la prolifération du frelon asiatique dans le but de protéger les abeilles et autres butineurs, d'assurer la sécurité des habitants de la ville et de favoriser la biodiversité.

Dans le cadre de leur action de lutte contre le frelon asiatique, et pour faire face aux très nombreuses demandes des habitants qui sont relayées par les services Techniques municipaux, les membres de l'AFAV réalisent des interventions qui se déroulent en deux temps. Pour l'année 2017, le rapport d'activité précise :

- Dans un premier temps, des diagnostics cartographiés sur l'année précédente relatifs à la présence effective des nids de frelons sont élaborés de manière très précise, afin de réaliser une carte d'incidence. Selon cette cartographie, les pièges sont installés.
- 994 frelons asiatiques ont été piégés à la période où les fondatrices étaient à la recherche de zone pour créer un nouveau nid. Ceci constitue une très forte augmentation par rapport aux années précédentes.
- 62 interventions ont été réalisés (48 nids de frelons asiatiques, dont 39 ont été détruits, 14 hors champs : autres nids ou nid non localisé). C'est sensiblement les mêmes chiffres qu'en 2016.

Les interventions en hauteur reçoivent l'assistance du pôle Environnement de la Ville de Floirac (mise à disposition de nacelle avec personne habilitée).

Conscient des enjeux liés à la sécurité et la santé des personnes ainsi que de la préservation de la biodiversité, il demande au Conseil Municipal d'autoriser un soutien financier de la Ville à l'ensemble de la démarche de lutte contre le frelon asiatique, telle que portée par l'AFAV.

La subvention s'appuie sur la convention jointe à la présente délibération qui définit les conditions partenariales entre la ville de Floirac et l'AFAV, avec pour objectif de proposer dans la mesure de ses moyens, la gratuité des interventions de l'AFAV auprès des citoyens. Certaines interventions en hauteur reçoivent également l'assistance du service Environnement Cadre de vie ou des Ateliers municipaux selon les cas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Considérant le vote du 23 décembre 2014 par lequel le Conseil Municipal a validé la convention entre la ville de Floirac et l'AFAV,  
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder par vote à la mise à disposition de l'AFAV d'une subvention qui s'appuie sur cette convention,  
Vu l'avis de la Commission Environnement du 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à leur accorder une subvention de 2 000 € pour l'année 2018, au titre de leurs déplacements sur la commune ainsi que pour le petit matériel et le biocide pour les frelons, nécessaires à leurs actions.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

Nombre de votants : 31  
Suffrages exprimés : **31**  
Pour : 31  
Contre :  
Abstention :

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 5 AVRIL 2018**

**Le Maire,**

